

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2586

22 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>Am Haferstück S.A.</b> .....	<b>124118</b>	<b>Microfinance Loan Obligations S.A.</b> .....	<b>124085</b>
<b>Amicale des Foyers Scolaires de la Ville de Luxembourg Foyerspaettercher a.s.b.l.</b> .....	<b>124086</b>	<b>MLAM 1</b> .....	<b>124082</b>
<b>Bouc Bel Air PPP S.à r.l.</b> .....	<b>124118</b>	<b>MLAM 1</b> .....	<b>124082</b>
<b>Cane Investments S.à r.l.</b> .....	<b>124120</b>	<b>MLAM 2</b> .....	<b>124083</b>
<b>Cane Investments S.à r.l.</b> .....	<b>124121</b>	<b>MLAM 2</b> .....	<b>124083</b>
<b>Ceramica International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124124</b>	<b>MLAM 3</b> .....	<b>124083</b>
<b>CFC Sàrl</b> .....	<b>124115</b>	<b>MLAM 3</b> .....	<b>124083</b>
<b>CG. Investissement S.A.</b> .....	<b>124101</b>	<b>MLAM 4</b> .....	<b>124085</b>
<b>C Investments S. à r.l.</b> .....	<b>124097</b>	<b>MLAM 4</b> .....	<b>124085</b>
<b>Commemorative International S.à r.l.</b> ..	<b>124093</b>	<b>MLAM 5</b> .....	<b>124086</b>
<b>DS Luxembourg Two S.à r.l.</b> .....	<b>124105</b>	<b>MLAM 5</b> .....	<b>124088</b>
<b>Filia S.à r.l.</b> .....	<b>124123</b>	<b>Oper S.à r.l.</b> .....	<b>124128</b>
<b>Harte Luxembourg Holdings</b> .....	<b>124119</b>	<b>PinQy S.A.</b> .....	<b>124104</b>
<b>Investment Select Fund III</b> .....	<b>124122</b>	<b>Porto Bello s.à r.l.</b> .....	<b>124115</b>
<b>Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl</b> .....	<b>124121</b>	<b>Quinform S.à.r.l.</b> .....	<b>124115</b>
<b>Lautrec PPP S.à r.l.</b> .....	<b>124093</b>	<b>Securex Luxembourg</b> .....	<b>124121</b>
<b>LogicaCMG General Holdings S.à r.l.</b> ...	<b>124118</b>	<b>S. Metior &amp; Cie</b> .....	<b>124084</b>
<b>LogicaCMG General Holdings S.à r.l.</b> ...	<b>124120</b>	<b>Société d'Investissements Montblanc S.A.</b> .....	<b>124123</b>
<b>LogicaCMG Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124119</b>	<b>Sportmax Holding S.à r.l.</b> .....	<b>124087</b>
<b>Logica General Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124118</b>	<b>Sucre Vert S.A.</b> .....	<b>124088</b>
<b>Logica General Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124120</b>	<b>Tomasmill</b> .....	<b>124093</b>
<b>Logica Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124119</b>	<b>Trade Platinum Services</b> .....	<b>124122</b>
<b>Luxholdco HCL S.C.A.</b> .....	<b>124082</b>	<b>Tretton Invest S.à r.l.</b> .....	<b>124105</b>
<b>Luxpartimmo S.A.</b> .....	<b>124128</b>	<b>Tretton Invest S.à r.l.</b> .....	<b>124101</b>
<b>Maba Sàrl</b> .....	<b>124092</b>	<b>Trimandre S.à.r.l.</b> .....	<b>124122</b>
<b>Maba Sàrl</b> .....	<b>124092</b>	<b>Tripin S.A.</b> .....	<b>124125</b>
<b>Margyle Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>124119</b>	<b>Vonal Services S.A.</b> .....	<b>124094</b>
<b>McKesson International Capital S.à r.l.</b> ..	<b>124120</b>	<b>Wise Management S.à.r.l.</b> .....	<b>124092</b>
<b>McKesson International Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>124119</b>	<b>World Trade Stones s.à r.l.</b> .....	<b>124082</b>

**Luxholdco HCL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 130.444.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008129846/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01993. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**MLAM 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129847/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03479. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**MLAM 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129848/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03477. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**World Trade Stones s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2008130374/236/11.

(080151947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**MLAM 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129849/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03475. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**MLAM 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129850/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03474. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**MLAM 3, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129851/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03473. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**MLAM 3, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129852/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03472. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

### **S. Metior & Cie, Société en Commandite simple.**

Enseigne commerciale: Indexx Trading & Consulting.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 142.146.

#### — STATUTS

##### **1. Les associés**

- Monsieur Steve Metior, né à Tienen (Belgique), le 24 mars 1972, demeurant à MC-98000 Monaco, 11, boulevard du Jardin Exotique,

- La société de droit chypriote Bollanda Holdings LTD, ayant son siège social à Savvides Court, Flat/office 201, Griva Digeni, 84, P.C. 3101 Limassol, Chypre, inscrite au registre de commerce de Chypre sous le numéro HE 236591,

##### **2. L'objet social**

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social.** Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

**4. Gérance.** La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Steve Metior

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

##### **5. Pouvoirs du gérant**

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1- EUR) chacune dont:

- Une (1) Part de Un Euro (1- EUR) détenue par l'associé commandité: Monsieur Steve Metior.

- Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf (9.999) Parts de Un Euro (1- EUR) détenues par l'associée commanditaire: Bollanda Holdings Ltd.

**7. Durée.** La Société est constituée à la date du 26 septembre 2008 pour une période de dix années.

Signature.

Référence de publication: 2008129853/1656/56.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02664. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**MLAM 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008129854/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03471. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**MLAM 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008129856/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03470. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Microfinance Loan Obligations S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/10/2008.

SGG Corporate Services S.A.

412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129861/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03573. - Reçu 48,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**MLAM 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129857/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03468. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Amicale des Foyers Scolaires de la Ville de Luxembourg Foyerspaettercher a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 42, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg F 7.737.

—  
STATUTEN

**Kapitel I: Numm, Sëtz, Zweck an Dauer**

**Art. 1.** De Numm vun der Vereenegung ass «Amicale des Foyers Scolaires de la Ville de Luxembourg Foyerspaettercher a.s.b.l.». De Sëtz befënnt sech op folgender Adresse: Café Henri VII, 42, rue du Bois, L-1251 Luxembourg.

**Art. 2.** Den Zweck vun der Vereenegung ass:

- Sozial Situatiounen vun de Kanner ze verbessern
- Eng finanziell e moralesch Ennerstëtzung vun de Foyers Scolaires bei öffentlechen Aktivitéiten

**Art. 3.** Dauer vun der Vereenegung ass net begrenzt; si kann zu jidder Zäit opgeléist ginn.

**Kapitel II: Mëmbere**

**Art. 1.** Jidderee ka Mëmber ginn, wann en den Zweck vun der Vereenegung respektiert an eng Cotisatioun bezillt.

**Art. 2.** Jiddfer Mëmber muss all Joer eng Cotisatioun bezuelen. Des Cotisatioun gët vu Joer zu Joer vum Comité nei festgesat, duerf awer net iwwer 50 € goën.

**Art. 3.** D'Veereenegung setzt sech zesummen aus aktive Mëmbere an aus Eiremëmbere. All physesch a moralesch Persounen, déi d'Veereenegung moralesch a finanziell ennerstëtzen, kënnen Eiremëmber ginn. All Eiremëmbere hunn déi selwecht Rechter wéi aktiv Mëmbere, si dürfen jhust net mat ofstëmme.

**Art. 4.** All Mëmber vun der Vereenegung kann sech zu jiddfer Zäit fräi zrëckzéien.

**Kapitel III: Verwaltung**

**Art. 1.** D'Veereenegung gët vun der Generalversammlung a vum Comité geleet. De Comité kennt wéinstens emol am Joer zesummen.

**Art. 2.** D'Zuel vun de Mëmbere duerf net manner wéi dräi sinn, no uewen besteet keng Grenz.

**Art. 3.** De Comité gët vun der Generalversammlung fir 1 Joer bestëmmt. D'Kandidaturen fir de Comité mussen schrëftlech un d'Veereenegung gericht ginn, respective während der Generalversammlung gestallt ginn. De Comité verdeelt d'Chargen ënnert sech, déi all op fraiwëlleger Basis ausgefouert ginn.

**Art. 4.** De Comité huet d'Recht nei Comitémëmbere am Laaf vum Joer ze co-optéieren. Dës Mëmbere hunn awer keen Stëmrecht bis zur nächster Generalversammlung, wou si dann bestëmmt ginn.

**Art. 5.** De Comité gët vum President oder vun der Majoritéit vun de Mëmbere vum Comité ageruff, an dëst esou dacks wéi et am Interessi vun der Vereenegung ass.

**Art. 6.** D'Comitéversammlung gët gehal ënnert dem Virsëtz vum President. Wann hien awer net do ass, présidéiert de Vize-President, a wann deen och net do ass, iwwerhëlt den Eelsten aus dem Verwaltungsrat de Virsëtz.

**Art. 7.** Den executive Comité (President, Caissier a Sekretär) ka bestëmmten a courant Affairen am Opdrag vum Comité erledegen.

**Art. 8.** Et ass een net méi Comitémëmber, wann ee séng Démissioun schrëftlech eragët oder wann een dräi Setzungen hannereneen net do war, ouni eng valabel Entschëllegung virgeluecht ze hunn; respektiv wann di jährelch Cotisatioun net bezuelt gët. Den démissionären oder ausgeschlossene Comitémëmber huet kee Recht op irgend een Deel vum Verméige vun der Vereenegung.

**Art. 9.** Ass en executive Comitémëmber démissionär virum Enn vu sengem Mandat, da gëtt op der nächster Generalversammlung en neien Mëmber bestëmmt. De Comité huet d'Recht fir dese fräie Posten provisoersch bis zur Generalversammlung intern ze besetzen. De Remplaçant huet déi selwecht Rechter wéi säi Virgänger. Bei der nächster Generalversammlung gëtt de Posten dann définitif besaat.

#### **Kapitel IV: Generalversammlung**

**Art. 1.** D'Generalversammlung gët emol am Joer ofgehalen an ass zoustänneg fir:

- all Ännerung vun de Statuten
- d'Bestëmmung vun de Mëmbere vum Comité
- d'Wiel vun zwéi Caisse-Kontrolleren fir Dauer vun engem Joer
- d'Héicht vun der Joerescotisatioun ze bestëmmen
- de Budget an d'Konte gudd ze halen
- den Aktivitéitsrapport gudd ze halen

**Art. 2.** D'Generalversammlung huet all d'Rechter, déi hir duerch d'Gesetz zoustinn.

**Art. 3.** All Mëmber gët wéinstens 10 Deeg virun der Versammlung schrëftlech invitéiert. De Programm vun der Versammlung muss op der Invitatioun stoën. D'Mëmbere ginn op Ufro schrëftlech iwver d'Resolutiounen vun der Generalversammlung informéiert.

**Art. 4.** D'Generalversammlung gët gehal ënnert dem Virsëtz vum President. Wann hien awer net do ass, presidéiert de Vize-President, a wann deen och net do ass, iwverhëlt den Eelsten aus dem Comité de Virsëtz.

**Art. 5.** D'Generalversammlung ka mat enger 2/3 Majoritéit vun de Stemmen ee Mëmber ausschléissen, wann en der Vereenegung schued oder géint hiren Zweck schafft.

**Art. 6.** Eng aussergewéinlech Generalversammlung kann ageruff ginn, wann et sech fir néideg erweist.

#### **Kapitel V: Statutenännerung**

**Art. 1.** An der Generalversammlung kann nëmme iwver eng Statutenännerung décidéiert ginn, wann de geneën Text vun der Ännerung speziell op der Invitatioun vun der Versammlung steet. Fir datt eng Ännerung ugeholl ka ginn, mussen op d'manzt 2/3 vun de Mëmbere déi uwiesend sinn dofir stëmmen.

#### **Kapitel VI: Verrechnungsjoer a Finanzen**

**Art. 1.** D'Geschäftsjoer geet vum 1. Januar bis den 31. Dezember. D'Fonge vun der Vereenegung bestinn aus Cotisatiounen vun de Mëmbere, Subsiden, Schenkungen, Zënse vu Konten a Boni vun Organisationen. De Comité leet der Generalversammlung all Joer d'Konte vum leschte Joer fir. D'Konte gi vu wéinstens zwéi Leit kontrolléiert, déi vun der Generalversammlung fir ee Joer gewielt ginn.

**Art. 2.** De Caissier muss all Recetten an all Onkäschten exakt an d'Buchféierung androen.

#### **Kapitel VII: Opléisung**

**Art. 1.** Am Fall vun enger Opléisung vun der Vereenegung gët d'Verméige fir ee gudden Zweck agesat.

#### **Kapitel VIII: Verschiddenes**

**Art. 1.** D'Vereenegung ass politesch a reliéis onofhängeg an neutral.

**Art. 2.** Fir alles wat net an dese Statute virgesin ass, gëlt d'Gesetz vum 21. Abrëll 1928.

Lëtzebuerg, den 28. Februar 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008129858/9149/82.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00171. - Reçu 245,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

#### **Sportmax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.377.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53074 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008130434/211/11.

(080151910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**MLAM 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008129859/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03469. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Sucre Vert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, laquelle dernière restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société anonyme "TLW Investment S.A.", ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 132.546, ici représentée par son administrateur unique Monsieur JérémY WINDSINGER, domicilié au siège social de la société.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination «SUCRE VERT S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour l'exploitation d'un commerce en gros et en détail de primeurs, fruits, légumes et produits d'épicerie fine.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblée générale

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 21.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la société comparante TLW Investment S.A., prénommée, déclare souscrire à toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social. Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 €, -) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.530.-EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-unique:

b.- Monsieur Matthieu VAN DE CASTEELE, juriste, né à Boulogne Billoncourt (France), le 27 décembre 1977, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

4.- Est appelé aux fonctions de fondé de pouvoirs:

Monsieur Johan GENTIL, employé privé, né à Luxembourg, le 12 janvier 1980, demeurant à L-5830 Alzingen, 29, rue de Hesperange, lequel pourra engager la société par sa signature et la co-signature obligatoire de l'administrateur-unique.

5.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société à responsabilité limitée «Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous», en abrégé «M.A.C. pour vous» et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 64.990.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: Windsinger, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34160. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 septembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008129866/241/207.

(080151979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.200,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129867/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03783. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.200,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129869/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03782. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Wise Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 137.528.

EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> avril 2008, Julien Leclère et Vivian Walry ont cédé toutes les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à Wise Services S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

La Société a accepté ladite cession à la même date.

Pour extrait conforme  
Pour publication et réquisition  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008130106/9030/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04416. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080152228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Tomasmill, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.367.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2008129871/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03780. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Commemorative International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 105.460.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2008129873/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03779. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Lautrec PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 122.812.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2008 que les personnes suivantes ont été nommées gérants additionnels de la Société avec effet au 24 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur John O'Callaghan, né à Dublin, Irlande, le 24 juin 1949, résidant au 46, Percy Place, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur Adam Mesbur, né à Dublin, Irlande, le 13 avril 1952, résidant au 9, Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande; et
- Monsieur Carlo Schneider, né à Ettelbruck, Luxembourg, le 8 juin 1967, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

De plus, Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 octobre 2008 que Monsieur William Patrick O'Donovan, né à Dublin, Irlande, le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 7 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008130163/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Vonal Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 142.129.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Paul BOEGEN, directeur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 65, rue de Freylange, ici représenté par Mademoiselle Firouz BENAMMAR, employée privée demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 août 2008.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ici représenté comme il est dit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer :

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, objet, durée, capital**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) (la "Loi de 1915" et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts").

La société adopte la dénomination de: "VONAL SERVICES S.A."

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- Ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le " Conseil d'Administration ") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services administratifs, l'exploitation de marques et de brevets, la consultance, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissance de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II: Administration, surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'" Administrateur Unique ") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur-délégué.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La société anonyme peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mai, à 16 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, dissolution**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit-

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, prénommé 100, Total 100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.900,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

124097

*Deuxième résolution*

Est nommé Administrateur Unique:

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, prénommé.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire:

La société FIDU-CONCEPT S.à r.l., ayant son siège social au 36, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le n° B 38.136.

*Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille quatorze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

(Signé): F. BENAMMAR - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008 LAC/2008/36503. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129874/242/174.

(080151718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**C Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.130.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the second day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs. Anne COENEN, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1:** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2:** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3:** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4:** The company will assume the name of "C Investments S. à r.l." a company with limited liability.

**Art. 5:** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6:** The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

**Art. 7:** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8:** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9:** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10:** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11:** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12:** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

**Art. 13:** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14:** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15:** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16:** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17:** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18:** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19:** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20:** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21:** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18 September 1933) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eight.

#### *Subscription and payment*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows :

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A..

prenamed : 12.500

Twelve thousand five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1.800.-.

*Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1:** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2:** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3:** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4:** La société prend la dénomination de "C Investments S. à r.l. ", société à responsabilité limitée.

**Art. 5:** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6:** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

**Art. 7:** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8:** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9:** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10:** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11:** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12:** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

**Art. 13:** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14:** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15:** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16:** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17:** Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18:** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19:** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20:** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21:** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille huit.

#### *Souscription et libération.*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit :

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée : 12.500

Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COENEN - H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008, LAC/2008/28748 - Reçu Reçu à 0,50% : soixante-deux euros cinquante cents euros (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129875/242/197.

(080151745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Tretton Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 116.095.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129877/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03777. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**CG. Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 142.137.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société de droit panaméen "LEIGI MARKETING INC.", avec siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor, Panama, République de Panama, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Panama sous le numéro 672377,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date de ce jour.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CG. INVESTISSEMENT S.A. ".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schifflange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la mise en valeur et la location d'immeubles pour son propre compte.

Elle est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés

expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

### Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "LEIGI MARKETING INC.", préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Serge BOURGUIGNON, responsable technique, né à Thionville (France) le 4 juin 1966, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 4, Impasse Auguste Renoir.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "COSELUX S. à r.l.", avec siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.949.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 octobre 2008. Relation: CAP/2008/2991. - Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000,00 à 0,5% = 155,00.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 octobre 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008129881/236/161.

(080151853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

#### **PinQy S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.940.

#### *Dénonciation*

La société A & H Services Sa., siégeant au 15, avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 119.225 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis 15, avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, le siège social de la société PinQy S.A., 15, avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.940 et n<sup>o</sup> matricule 2004 2217 175 et ce à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 26 août 2008.

A & H Services Sa.

Domaine Du Brill -Centre Blériot, 15, avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains

Alexandra LENERT

Référence de publication: 2008130278/7884/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Tretton Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 116.095.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129883/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03775. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the first of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1 October 2008;

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 30 September 2008.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 30 September 2008.

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Chapter I. - Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "DS LUXEMBOURG TWO S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.2.1. borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2. advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

3.2.3. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

3.2.4 enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II.- Capital, shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written, consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

## **Chapter III.- Management**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. No meeting of the Board of managers may validly be held in the United Kingdom.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage except in case where such manager is in the United Kingdom.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. No Manager may participate in a telephone board meeting whilst being in the United Kingdom.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Art. 13. ERISA rights.**

13.1 For as long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly Shareholders of the Company, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as Managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a Manager of the Company and each of its subsidiaries (collectively the "ERISA Managers").

13.2 The shareholders in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended from ("ERISA"). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the ERISA Funds to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any Shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights to the extent such rights are permissible under the applicable statutory laws (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

13.2.1 the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;

13.2.2 the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of Managers of the Company (and the board of directors of each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of Managers;

13.2.3 the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;

13.2.4 the right to meet on a regular basis with the Managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the Managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

13.2.5 the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

13.2.6 to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

13.3 In the event that the Company ceases to qualify as an "operating company" (as defined in the first sentence of 29 C. F. R. Section 2510 3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a "venture capital operating company" (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a "venture capital investment" (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

13.4 For the purpose of this article, ERISA Fund means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P.

#### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

##### **Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

14.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **Chapter V.- Business year**

##### **Art. 15. Business year.**

15.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 16. Distribution right of shares.**

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

16.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI.- Liquidation

**Art. 17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### **Art. 18. Liquidation.**

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed as follows:

	Shares
DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l. . . . .	12,498
PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P . . . . .	1
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA", L.P. . . . .	1
Total: twelve thousand five hundred . . . . .	12,500

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the partners*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Gérard BECQUER, réviseur d'entreprises, born on 29 April 1956 at Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Dr. Holger KLEINGARN, investment manager, born on July 17, 1968, resident at 45 Netherhall Gardens, London, NW 3, England.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- "DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2008,

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P." , un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro de registre LP 10434,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 septembre 2008.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cleveland House, 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro d'enregistrement LP 10450,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 septembre 2008.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DS LUXEMBOURG TWO S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de telles détentions d'intérêts.

3.2 La Société peut en l'espèce entrer dans les transactions suivantes:

3.2.1. emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Parts Sociales de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

3.2.2. octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scripturale ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

3.2.3 entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur

ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

3.2.4 entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autres contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital, parts**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

### **Titre III.- Gérance**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Aucune réunion du conseil de Gérance ne pourra valablement avoir lieu au Royaume-Uni.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure sauf dans l'hypothèse où le Gérant se trouve au Royaume-Uni.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Aucun Gérant ne pourra participer à une réunion téléphonique du conseil alors qu'il se trouve au Royaume-Uni.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Art. 13. Droits ERISA.**

13.1 Aussi longtemps qu'un Fond ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce Fond ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce Fond ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fond ERISA individuellement que chaque Fond ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre part sociale qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas ou une personne proposée par chaque Fond ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les "ERISA Membres du Conseil").

13.2 Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale ERISA. Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fond ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans Une manière et mes ure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un Fond ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fond ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte):

13.2.1 Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments où le Fond ERISA l'aura raisonnablement requis.

13.2.2 Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fond ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.

13.2.3 Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées, comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fond

ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.

13.2.4 Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

13.2.5 Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

13.2.6 Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes parts sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses parts sociales.

13.3 Au cas où la Société cesse de qualifier comme une "société opérationnelle" (telle que définie à la première phrase du 29 C. F.R. Section 2510.3-101 (e), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les parts sociales raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme "société opérationnelle à capital risque" (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme "investissement à capital risque" (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

13.4 Pour les besoins de cet article, Fonds ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY II LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P. ensembles ou l'un l'autre.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

14.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

14.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 16. Droit de distribution des parts.**

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci, aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

16.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation

de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

**Art. 17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### **Art. 18. Liquidation.**

18.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts Sociales
DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l. ....	12.498
PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. ....	1
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA", L.P. ....	1
Total: douze mille cinq cents .....	12.500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions des associés*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Gérard BECQUER, réviseur d'entreprises, né le 29 avril 1956 à Briey, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
  - Dr. Holger Kleingarn, investment manager, né le 17 juillet 1968, résident au 45 Netherhall Gardens, Londres, NW 3, Angleterre.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12551. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2008.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2008129879/239/538.

(080151822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Quinform S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.237.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129884/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03774. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**CFC Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.047.

Le bilan au 31 décembre 2007 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129886/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02050. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Porto Bello s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.138.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

## ONT COMPARU:

1.- Monsieur Francesco FUSCHI, cuisinier, né à Palerme (Italie) le 20 mars 1954, demeurant à D-66693 Mettlach, 24, am Jungenwald.

2.- Monsieur Paulo Antonio BARBOSA VIEIRA, aide-cuisinier, né à Mafamude/Vila Nova de Gaia (Portugal) le 6 novembre 1975, demeurant à L-4847 Rodange, 14, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "PORTO BELLO s.à r.l."**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,

constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Francesco FUSCHI, préqualifié, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2) Monsieur Paulo Antonio BARBOSA VIEIRA, préqualifié, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Francesco FUSCHI, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Paulo Antonio BARBOSA VIEIRA, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4131 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.-F. Kennedy.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FUSCHI, BARBOSA VIEIRA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Relation: CAP/2008/3021 - Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500,00 à 0,50 % = 62,50

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008129887/236/125.

(080151861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Bouc Bel Air PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.422.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2008 que les personnes suivantes ont été nommées gérants additionnels de la Société avec effet au 24 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur John O'Callaghan, né à Dublin, Irlande, le 24 juin 1949, résidant au 46, Percy Place, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur Adam Mesbur, né à Dublin, Irlande, le 13 avril 1952, résidant au 9, Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande; et
- Monsieur Carlo Schneider, né à Ettelbruck, Luxembourg, le 8 juin 1967, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

De plus, il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 octobre 2008 que Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 7 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130165/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Am Haferstück S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.673.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C no 144 du 31 mars 1995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/10/08.

AM HAFERSTÜCK S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129888/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02841. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Logica General Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LogicaCMG General Holdings S.à r.l.).****Capital social: EUR 137.500.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.142.

Le bilan au 11 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129890/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01373. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.502.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKesson International Holdings II S.à r.l.*

Madame Caroline Sheldon

*Gérante de la Société*

Référence de publication: 2008130069/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04118. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080152273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Harte Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Margyle Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.495.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129891/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01332. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Logica Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. LogicaCMG Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.143.

Le bilan au 10 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129892/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01371. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**McKesson International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.499.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKesson International Capital S.à r.l.*

Madame Caroline Sheldon

*Gérante de la Société*

Référence de publication: 2008130071/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04116. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080152346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Logica General Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LogicaCMG General Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 137.500.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.142.

Le bilan au 10 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008129893/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01331. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Cane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.194.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

124121

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

*Cane Investments S.à r.l.*

Frank Welman

*Gérant*

Référence de publication: 2008129894/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02236. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Securex Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008*

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc DEFLEM, administrateur délégué.

*Délibérations*

...

*4<sup>e</sup> décision: Nominations statutaires*

*Renouvellements*

L'Assemblée générale accepte le renouvellement en tant qu'administrateur de la société pour un terme de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de 2011, de Monsieur Rik VAN QUICKENBORNE.

...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.00 heures.

Suivent ensuite les signatures des administrateurs

...

Référence de publication: 2008130066/9463/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04421. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Cane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.194.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

*Cane Investments S.à r.l.*

Frank Welman

*Gérant*

Référence de publication: 2008129895/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02239. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.605.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.  
Kimberly-Clark Luxembourg Holdings S.à.r.l.  
Frank W.J.J. Welman  
Gérant

Référence de publication: 2008129896/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02242. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**TPS, Trade Platinum Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.339.

—  
*Résolution des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire et cession d'actions le 30 avril 2008*

Ordre du jour:

1. CESSION de PARTS SOCIALES selon modalités suivantes:

Madame Brigitte Bismuth née Amouyal, domiciliée à F-69006 Lyon, 198, bd des Belges déclare céder et transporter avec toute garantie de droit et de fait, CINQUANTE PARTS (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée Trade Platinum Services à Madame Sandrine Teboul, au prix de UN EURO symbolique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal en 3 exemplaires,

Lequel après lecture a été signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

"Bon pour acceptation" / "Bon pour cession, pour acquit"

Sandrine Teboul / Brigitte Bismuth

Référence de publication: 2008130065/6903/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04418. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Investment Select Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.730.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008129899/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02208. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Trimandre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.716.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

124123

*Trimandre S.à.r.l.*

Représenté par Henk Brueren

*Gérant*

Référence de publication: 2008129898/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02764. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Société d'Investissements Montblanc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.917.

- 
- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 24 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 224 du 3 mai 1996;
  - Statuts modifiés pour la dernière fois par le même notaire, en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 657 du 16 septembre 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS MONTBLANC S.A., tenue au siège social le 15 mai 2008 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 ans.

\* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, président et administrateur;

\* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, administrateur;

\* Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, administrateur;

\* Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

*Pour la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS MONTBLANC S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

*Signature*

Référence de publication: 2008130083/687/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02383. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080152415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Filia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.540.

—

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

*Filia S.à r.l.*

Mutua (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

*Signatures*

Référence de publication: 2008129907/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02792. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Ceramica International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.180.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

BACP Europe Fund II L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, DE 19801, U.S.A. (BACP), duly represented by Gwenn Vanweddingen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in Chicago on 19 September 2008 (the Proxy-holder).

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its Proxy-holder, has requested the undersigned notary to state that:

(1) BACP holds all the shares in Ceramica International Holdings S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), of 10 November 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 435 of 13 June 2001, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 79.180 (the Company). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, of 20 March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 405 of 14 April 2003;

(2) the Company's share capital is set at EUR 13,500 divided into 540 shares with a par value of EUR 25 each;

(3) BACP has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(4) BACP assumes the role of liquidator of the Company;

(5) BACP is the beneficial owner of the Company;

(6) BACP, in his capacity of liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that BACP is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

(7) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(8) it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

(9) it grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate from the date of their appointment up to the date of the present meeting; and

(10) the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set out at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing and its Proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BACP Europe Fund II L.P., une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street Wilmington, DE 19801, USA (BACP), dûment représentée par Gwenn Vanweddingen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago le 19 septembre 2008 (le Mandataire).

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(1) BACP détient toutes les parts dans Ceramica International Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange à l'époque, en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 435 du 13 juin 2001, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.180 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à l'époque à Luxembourg, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 405 du 14 avril 2003;

(2) le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 13.500 représenté par 540 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

(3) BACP prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

(4) BACP assume le rôle de liquidateur de la Société;

(5) BACP est le bénéficiaire économique final de l'opération,

(6) BACP, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que BACP est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

(7) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

(8) BACP a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

(9) BACP donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

(10) les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante et à son mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Vanweddingen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 septembre 2008. LAC/2008/39414. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008130337/5770/91.

(080152242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

### **Tripin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche.

R.C.S. Luxembourg B 142.079.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Geoffrey BODEUX, né le 24 mai 1974 à Verviers, employé privé, demeurant à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TRIPIN S.A.

Le siège social est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet: Tous travaux d'édition et de communication dans le domaine de la presse écrite, télévisuelle et télématique, ainsi que l'organisation d'événements culturels, sportifs ou commerciaux.

Elle fournira et assurera tous services administratifs à toutes entreprises, organisations et sociétés.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune. Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai à 11 h00 à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de EUR 7.750.- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.000.- (mille euros).

*Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Geoffrey BODEUX, né le 24 mai 1974 à Verviers, employé privé, demeurant à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
5. Le siège social est fixé à L-8014 Strassen, 1, Chaussée Blanche.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Bodeux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, LAC/2008/39697. — Reçu cent cinquante-cinq euros  
Eur 0,5% = 155.-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008128832/5770/151.

(080150421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Oper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.949.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008130436/1463/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07303. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Luxpartimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 82.540.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

*Pour la société*

Fiduciaire PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008129791/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03078. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---